



Envoyé en préfecture le 28/07/2022
Reçu en préfecture le 28/07/2022
Affiché le 28/07/2022
ID : 071-217104637-20220704-202243-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2022-43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 04 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire.

Etaient absents excusés :
CORRE Michelle, ayant donné pouvoir à BUTTET Frédéric
RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice :

13

Nombre de membres présents :

11

Nombre de suffrages exprimés :

13

VOTES :

Contre : 0

Pour : 10

Abstention : 3

Date de convocation :

28/06/2022

OBJET : DELIBERATION

Relative à la prise en charge par la commune ou mise à la charge des riverains
du coût des droits de passage (700 €)
concernant la vente du chemin des grandes terres

Le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la vente du chemin des Grandes Terres, des riverains ont demandé un droit de passage, ce qui entraîne des frais d'acte supplémentaires.

Le Notaire demande que le conseil municipal se positionne sur le paiement de ces frais qui s'élèveraient à 700€.

Il est procédé à un vote :

Prise en charge de ces frais de 700€ à la charge de la commune : 0 voix

Prise en charge de ces frais de 700€ à la charge des riverains : 10 pour

CHANUT Jean-Luc

LABOURET Christian

BUTTET Frédéric

BUTTET Frédéric par pouvoir de Michelle CORRE

BRESCIANI Pascal

BASSEUIL Roland

LAROCHE Lucas

MARTIN Claire

JONON Corinne

DESBROSSES Dominique

3 abstentions :

GROUILLER Sébastien

LAMBOROT Cécile

LAMBOROT Cécile par pourvoir de RENAUX Cécile

Les frais d'acte supplémentaires seront donc à la charge des propriétaires riverains qui sont au nombre de 7 (Mme BONNETAIN Jeanine, Mme BASSOT Annie, la SCI La Tour et l'Indivision AUCLAIR – Mr AUCLAIR Mickaël/Mr AUCLAIR Grégory/Mme AUCLAIR Sylvaine/Mme AUCLAIR Claudie).

Pour mémoire, l'enquête publique a été réalisée du jeudi 05 mars 2020 au vendredi 20 mars 2020, le prix de vente a été fixé à 3 000.00 € par délibération N°2020004 en date du 12/03/2020 et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Le bornage a été effectué par le cabinet de Géomètre ADAGE. La parcelle concernée d'une superficie de 731m² porte le numéro B896.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 04 juillet 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

